

Décision n°2014.0208/DC/SBPP du 15 octobre 2014 du collège de la Haute Autorité de santé attribuant le label méthodologique à la recommandation de bonne pratique « Prise en charge d'une première crise d'épilepsie chez l'adulte » élaborée par la Société française de neurologie

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 15 octobre 2014,
Vu les articles L.161-37 et suivants du code de la sécurité sociale,

Décide :

Article 1^{er}

Le collège constate que la recommandation de bonne pratique élaborée par la Société française de neurologie est principalement destinée aux neurologues. En effet, elle ne répond pas suffisamment au cadrage initial qui portait sur le rôle des différents acteurs impliqués dans la prise en charge d'une première crise d'épilepsie. Néanmoins, le collège souligne que la méthode utilisée répond aux invariants méthodologiques définis par la HAS, notamment en termes de gestion des liens d'intérêts.

En conséquence, le label méthodologique de la Haute autorité de santé est attribué à la recommandation de bonne pratique « Prise en charge d'une première crise d'épilepsie chez l'adulte », ci-jointe, élaborée par la Société Française de Neurologie. Elle comprend les documents suivants :

- argumentaire scientifique,
- texte des recommandations.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée sur le site internet de la Haute Autorité de santé.

Fait le 15 octobre 2014

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU
signé